



Frais de notaire pour Rachat de mes parts de notre SCI?

Par **Monique1947**, le **20/03/2013 à 14:25**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je veux racheter mes parts de SCI à mes deux neveux qui sont les autres propriétaires. Aurai-je des frais de notaire à payer? Si oui que en est le montant?
Merci de votre réponse!

Par **FRANCK34**, le **20/03/2013 à 15:03**

bonjour
noui les frais de parts de SCI qui peuvent se faire sous seing privé. Les frais d'enregistrement sont de 4,5 %
POUR TOUT SAVOIR SUR LA SCI
<http://www.fbIs.net/SCIINFO.htm>

Par **trichat**, le **22/03/2013 à 11:29**

Bonjour,
La cession de parts sociales de SCI peut se faire par acte sous-seing privé. Cet acte doit faire l'objet d'un enregistrement à la recette des finances publiques.
Franck a retenu le taux antérieur au 1/01/2012; il a été légèrement augmenté et porté à 5 %.
Mais la question la plus délicate reste l'évaluation des parts. En cas de sous-évaluation, l'administration peut procéder à un réhaussement des droits.
Cordialement.